

Aide à la diffusion du théâtre en langue bretonne

REGION BRETAGNE

Présentation du dispositif

Cette aide vise à améliorer la diffusion du théâtre en langue bretonne sur tout le territoire breton.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les compagnies de théâtre professionnelles en langue bretonne membres de la fédération C'hoariva.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les journées de représentation dans la limite d'une session par an et par commune accueillant une filière bilingue ou se situant à proximité d'une commune accueillant une telle filière.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide est une subvention forfaitaire d'un maximum de 2 000 € par session d'une journée de représentation par compagnie et par commune, à concurrence de 90% du coût de représentation.

Le calcul du montant de l'aide sera effectué en prenant en compte le volume prévisionnel d'activité de chaque compagnie.

Quelles sont les modalités de versement ?

Le paiement de l'aide se fera en deux versements :

- 75% à la signature de la convention
- Le solde sur présentation de la liste des représentations effectuées et du bilan financier correspondant.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les compagnies déposeront chaque année, par l'intermédiaire de la fédération C'hoariva, un dossier listant les dates et lieux prévisionnels de représentations théâtrales. Les dossiers de demandes d'aide sont adressés à la Région par la fédération du théâtre en langue bretonne C'hoariva.

Organisme

REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**
283 avenue du Général Patton
35711 RENNES CS 21101